

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 95.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Membres du Conseil Communautaire :**

**SEANCE DU 23 JUIN 2026**

- En exercice : 89
- Présents : 67
- Votants : 81 (14 procurations)
- Suffrages exprimés : 79 (79 pour, 0 contre et 2 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Maëlle HEBIDI

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Serres, sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : Mme Christine ANDRE
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING, représenté par sa suppléante, Mme Béatrice BREBANT
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierres : M. Jean-Marc ALPE
- Pour la commune d'Eourres : Mme Nathalie DE BRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE, représentée par sa suppléante, Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO, représenté par Jean-Yves SIGAUD, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE, représenté par Daniel TERRIER, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- Pour la commune de La Piarre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
  - M. Maurice BRUN, représenté par Mme Nathalie BACHELARD COLOMB, à qui il a donné procuration
  - M. Joël CHAUVIN
  - M. Pierre LESBROS
  - M. Kevin QUEYREL
  - Mme Fabienne RAUD, représentée par Mme Anne TRUPHÈME, à qui elle a donné procuration
  - Mme Anne TRUPHÈME
  - Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de l'Epine : Mme Martine PECH-RABASSE, représentée par M. Daniel ROUIT, à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID

- **Pour la commune de Méreuil** : Mme Annick REYNAUD-FREY
- **Pour la commune de Mison** :
  - M. Robert GAY
  - Mme Marilyne RICHAUD
- **Pour la commune de Monétier-Allemont** : M. Henri MEVOLHON
- **Pour la commune de Montclus** : Mme Catherine DESREUMAUX, représentée par son suppléant, M. Philippe SCHREINEMACHERS
- **Pour la commune de Montjay** : M. Gilles MÂNE
- **Pour la commune de Montrond** : M. Alain ROUMIEU, représenté par M. Laurent SCHERRER, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- **Pour la commune de Moydans** : Mme Marie-José DUFOUR
- **Pour la commune de Nibles** : Mme Anne GAUTIER
- **Pour la commune de Nossage-et-Bénévent** : M. Martial ESPITALIER
- **Pour la commune d'Orpierre** : M. Gilles CREMILLIEUX
- **Pour la commune de Ribeyret** : M. André GUEYTE, représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- **Pour la commune de Rosans** : M. Lionel TARDY
- **Pour la commune de Saint-André-de-Rosans** : Mme Cécile LIOTARD
- **Pour la commune de Saint-Geniez** : M. Olivier CHABRAND
- **Pour la commune de Saint-Pierre-Avez** : M. Florent ARMAND
- **Pour la commune de Saléon** : M. Pascal LOMBARD
- **Pour la commune de Salérans** : M. Éric DEGUILLAME
- **Pour la commune de Savournon** : M. Laurent SCHERRER
- **Pour la commune de Serres** :
  - Mme Véronique ARLAUD, représentée par M. Thierry ARNAUD, à qui elle a donné procuration
  - M. Thierry ARNAUD
  - M. Daniel ROUIT
- **Pour la commune de Sigottier** : M. Jean DEPEYRE
- **Pour la commune de Sigoyer** : M. Michel HERNANDEZ
- **Pour la commune de Sisteron** :
  - M. Alain ANGELVIN, représenté par Mme Géraldine TAIX, à qui il a donné procuration
  - Mme Céline BURLE
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Bernard CODOUL
  - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par Mme Maëlle HEBIDI, à qui il a donné procuration
  - M. Christian GALLO
  - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
  - Mme Maëlle HEBIDI
  - M. Sylvain JAFFRE
  - M. Nicolas LAUGIER, représenté par Mme Christine REYNIER, à qui il a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Franck PÉRARD
  - Mme Christine REYNIER
  - Mme Géraldine TAIX
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - M. Laurent SAROLI, représenté par M. Bernard CODOUL, à qui il a donné procuration
  - Mme Stéphanie SEBANI, représentée par Mme Djamila GIRARD BELHAOUES, à qui elle a donné procuration
- **Pour la commune de Sorbiers** : M. Yves RABASSE, représenté par M. Florent ARMAND, à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant
- **Pour la commune de Thèze** : M. Gérôme GARCIN
- **Pour la commune de Trescléoux** : M. Jean SCHULER
- **Pour la commune de Turriers** : M. Jean-Yves SIGAUD
- **Pour la commune de Val Buëch-Méouge** :
  - Mme Béatrice ALLIROL
  - M. Gérard NICOLAS
- **Pour la commune de Valavoire** : M. Hervé MIRAN
- **Pour la commune de Valernes** : M. Jean-Christophe PIK
- **Pour la commune de Vaumeilh** : Mme Catherine DOYONNAS
- **Pour la commune de Villebois-les-Pins** : Mme Marianne ROUX

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Châteaufort : Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Sisteron : Mme Zoé LEROUGE
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER

**ORDRE DU JOUR : Convention relative au Territoire Educatif Rural 2026-2029 Sisteronais - Vallée de la Motte-du-Caire**

Les Territoires Educatifs Ruraux (TER) sont des réseaux de coopération autour de l'Ecole, entre les acteurs locaux (établissements scolaires, collectivités, associations, services de l'État, parents), avec pour but de développer un projet éducatif vecteur de rayonnement pour un territoire donné.

Le dispositif, d'une durée de 3 ans renouvelable (2026-2029) a été lancé par le Ministère de l'Education Nationale. Il vise à offrir aux jeunes des zones rurales les mêmes chances de réussite scolaire que ceux des grandes villes.

Pour la CCSB, il s'agit d'une opportunité de renforcer la politique jeunesse du projet de territoire.

Une convention pour la constitution d'un TER a été proposée aux 21 communes situées sur le territoire du 04 de la CCSB avec 3 grands objectifs (priorités nationales) :

- ✓ Favoriser une orientation choisie et ambitieuse des élèves, en renforçant leur accès à l'information (forums, ateliers, speed-dating emploi pour la CCSB) et à la diversité des parcours possibles ;
- ✓ Promouvoir la santé et le bien-être des jeunes comme conditions de leur réussite scolaire et personnelle, en recherchant en particulier l'appui de l'Agence Régionale de Santé et des organismes de sécurité sociale (Point information : jeunesse itinérant et ateliers numériques pour la CCSB) ;
- ✓ Renforcer l'accès à l'éducation artistique et culturelle, en lien avec les spécificités du territoire (via la Convention pour le développement du parcours d'éducation artistique et culturelle pour la CCSB).

Lors du bureau communautaire du 3 novembre 2025, les élus ont émis un avis favorable à la candidature à ce dispositif.

La CCSB participerait à ce TER dans le cadre de ses compétences en termes d'actions sociale, de France Services et d'enseignement de la musique.

La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire déploie des moyens pour accompagner le dispositif ; 30.000 € par an pendant 3 ans dont :

- 24.000 € fléchés sur du fonctionnement pour des actions construites par l'ensemble des partenaires ;
- 6.000 € pour les postes d'enseignants-coordonateurs de l'Éducation nationale.

L'animation et le portage administratif étant assurés par les services de l'Éducation nationale, il n'y aura pas d'incidence financière pour la CCSB.

Afin de créer une politique identique sur l'ensemble du territoire intercommunal, souvent tributaire des limites géographiques départementales, il est également prévu de déposer un dossier de candidature fin 2026 pour la partie 05/26 de la CCSB.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la convention relative à l'établissement du TER Sisteronais - Vallée de la Motte-du-Caire qui concerne l'ensemble des partenaires (Etat, CCSB, Département des Alpes-de-Haute-Provence, communes du périmètre du TER, Caisse d'Allocation Familiale, Mutualité Sociale Agricole, Agence Régionale de Santé) ;
- autorise le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-Pierre TEMPLIER



La secrétaire de séance,  
Maëlle HEBIDI

Publiée le : 01/07/2026